

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Marcoule-criticite>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Marcoule : Violation d'une règle de criticité relative au contrôle par la modération à Melox**

22 novembre 2014

France : Marcoule : Violation d'une règle de criticité relative au contrôle par la modération à Melox

Le 22 novembre 2014, à l'occasion d'une opération de changement d'un renvoi d'angle contenant de la graisse sur le poste de « chamottage », la vérification du respect des limites autorisées en produits hydrogénés n'a pas été effectuée par les intervenants, ce qui n'est pas conforme aux RGE de l'installation.

Ce que dit Areva :

MELOX : Défaut d'enregistrement dans le cadre d'une opération en boîte à gant

25 novembre 2014

Une anomalie a été constatée dans une boîte à gant* le samedi 22 novembre à l'occasion d'une opération de maintenance. Un équipement neuf avait été introduit le matin dans cette boîte sans que l'équipe en charge de l'opération n'ait préalablement signalé la présence d'un produit lubrifiant dans l'équipement. Ce type de produit doit être répertorié avant son introduction dans une boîte à gant.

Dès le constat de l'anomalie, à l'arrivée de l'équipe opérant l'après-midi, l'intervenant en charge de la manutention des matériels a prévenu le chef d'équipe.

Un inventaire a démontré que la quantité de produit lubrifiant présente dans la boîte à gant était inférieure au niveau maximal autorisé.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel et l'environnement.

AREVA Melox a proposé à l'Autorité de sûreté un classement de niveau 1 sur l'échelle INES, graduée jusqu'à 7.

* boîte à gant : enceinte étanche munie de hublots et d'orifices garnis de gants hermétiquement fixés aux parois. Elle permet d'isoler la matière radioactive et de protéger l'opérateur.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect d'une règle de criticité relative au contrôle par la modération

03/12/2014

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée le 25 novembre 2014 par AREVA NC du non-respect d'une règle définie pour la gestion du risque de criticité [1] relative au contrôle par la modération [2] lors de la mise en œuvre de produit hydrogéné.

En début de journée du 22 novembre 2014, à l'occasion d'une opération de changement d'un renvoi d'angle contenant de la graisse sur le poste de « chamottage » [3], la vérification du respect des limites autorisées en produits hydrogénés n'a pas été effectuée par les intervenants, ce qui n'est pas conforme aux règles générales d'exploitation de l'installation. Ce dysfonctionnement a été détecté l'après-midi lors de la recherche de l'enregistrement de cette opération dans l'outil permettant le suivi des quantités de produits hydrogénés présentes dans les boîtes à gants.

Cet évènement, qui a été déclaré au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant, n'a aucune conséquence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation. Les études de sûreté montrent en effet que la masse de produits hydrogénés présente dans le module concerné reste inférieure aux limites de sûreté.

Cet évènement met toutefois en évidence un défaut de culture de sûreté dans la mesure où un paramètre d'exploitation qui garantit la marge prise pour assurer la sûreté de l'installation n'a pas été respecté et contrôlé. AREVA NC doit transmettre à l'ASN sous deux mois un rapport d'analyse complet pour identifier l'origine de ce dysfonctionnement et présenter les mesures correctives prises afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

En raison du non-respect d'une règle de criticité, l'ASN classe cet évènement significatif au niveau 1 de l'échelle INES, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité.

[1] Le risque de criticité est celui du déclenchement incontrôlé d'une réaction nucléaire en chaîne lorsqu'une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit.

[2] Un modérateur est un matériau formé de noyaux légers qui ralentissent les neutrons par diffusions élastiques. La diminution de l'énergie des neutrons favorisant les réactions de fission, la présence de modérateur est contrôlée lorsque des matières fissiles sont mises en œuvre.

[3] Ce poste de l'atelier poudres est utilisé pour le recyclage à sec des rebuts de fabrication.